

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2016

L'an deux mille seize, le deux Mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 24 Février 2016

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 24 Février 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint – Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint – Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint – Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint – François JOST – Martine BAUDOT – Louissette TRICHET – Fabien LAURENT – Anne-Marie GERVAIS – Brigitte DURAND – Marie-Claude JOLY – Patrick DUVIC – Jacques CAILLEUX – Carole CHEVREUX – Jean-Pierre MONS conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Jean-Pierre MONS ; Mr Éric BEC à Mme Sandrine LION ; Mr Antoine FONT à Mme Carole CHEVREUX

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 13 Janvier 2016.

1 – INDEMNITÉS DES ÉLUS

Mme le Maire rappelle le montant de base des indemnités des Élus :

	MAIRES ❶		ADJOINTS ❷	
	Taux Maximal/ IB 1015-INM 821 soit 3 801,47 €	Indemnité mensuelle brute au 1/07/10	Taux Maximal/ IB 1015-INM 821 soit 3 801,47 €	Indemnité mensuelle brute au 1/07/10
De 1 000 à 3 499 habitants	43%	1 634,63 €	16,5%	627,24 €

Ainsi que le montant des indemnités votées par le conseil municipal le 16 Avril 2014 :

- ♦ L'indemnité du Maire, Mme Régine CATIN, 3 801,47 € x 40 % soit 1 520,68 € brut/mois
- ♦ Les indemnités des adjoints, 627,24 € x 15,78% soit 599,87 € brut/mois.

Afin de contribuer à l'effort nécessaire pour l'équilibre budgétaire compte tenu des baisses de recettes de la commune,

Mme le Maire souhaite diminuer son indemnité à hauteur de 350 € sur le net, soit 29,687% de l'Indice Brut 1015 ou lieu de 40 % : 3 801,47 x 29,687 % = 1 128,55 € brut/mois, soit 1 007,56 € net/mois.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6531 du budget.

Après en avoir délibéré (1 abstention : Mme Marie-Paule FOUACHE), les membres du Conseil Municipal

- **ACCEPTENT** le taux proposé ci-dessus, soit 29,687 % de l'indice Brut 1015.

2 – TRAVAUX SÉCURISATION DE L'ENTRÉE NORD

Entrée Nord

Le marché a été lancé le 20 Janvier 2016, en respectant l'agenda prévu, permettant la fin des travaux début Juin 2016 avant la haute saison touristique.

La réception des offres était fixée au 17 Février 2016 à midi pour **une ouverture** des plis ce même jour à 16h. Il a été reçu 8 offres concernant le lot 1 VRD (Voirie et Réseau Divers) et de 6 offres pour le lot 2 espaces verts et travaux parachèvement et confortement.

L'analyse des offres a eu lieu le 22 Février 2016 à 14h00. La Commission d'Appel d'Offre a retenu l'entreprise BARON Paysages, offre moins disante, à hauteur de 11 995,65 € HT et demande d'une négociation, en incluant les options, pour le lot 1 VRD.

La 2^{ème} analyse des offres a eu lieu le 02 Mars 2016 à 9h. La commission d'Appel d'Offre a retenu l'entreprise JUSTEAU à hauteur de 156 722,30 € HT, offre mieux disante grâce à l'optimisation du délai de finition, soit semaine 21 (fin mai).

Mise en place d'alternat pendant la durée des travaux. Ceux-ci débiteront le 07 Mars 2016 par l'enfouissement des réseaux EDF et ORANGE effectués par l'entreprise STURNO sous-traitant du SIEMML, suivi des travaux de l'entreprises JUSTEAU pour la partie voirie, et de l'entreprise BARON PAYSAGES pour la partie aménagement des espaces verts. La fin des travaux est fixée au 27 Mai 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

- **Autorise** Mme le Maire à signer l'acte d'engagement des deux entreprises retenues par la CAO ainsi que les différents documents du dossier de ce marché (candidatures non retenues, bordereau des prix, CCAP, CCTP ...).
- **Autorise** Mme le Maire à signer en conséquence le protocole d'accord valant promesse synallagmatique de vente entre les Laboratoires BROTHIER et la Commune.

Délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental

Mme le Maire rappelle que les travaux de sécurisation de l'entrée Nord de la commune sont nécessaires au vu du danger que représente le flux important de véhicules suite à l'agrandissement des laboratoires BROTHIER, à la rénovation de la station de traitement des eaux par l'utilisation de la desserte par des véhicules lourds et par la future desserte de la végéterie qui sera implantée à côté de la STEP par SAUMUR AGGLO et générera ainsi le passage intensif de particuliers Fontevristes et des communes voisines.

Toutefois, cette portion de route étant départementale, il convient de contracter une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental qui ne souhaite pas prendre en charge ces travaux, compte tenu de son caractère non accidentogène,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le projet de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de sécurisations de l'entrée Nord entre la Commune et le Conseil Départemental.
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

3 – COMMISSION VOIRIE

Amortissement du tracteur communal :

La commune s'est portée acquéreur d'un tracteur réceptionné le 20 Janvier 2016 à hauteur de 47 900 € HT. Il convient maintenant de fixer la durée d'amortissement de ce bien qui se situe entre 1 et 5 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- **FIXE** la durée de l'amortissement du tracteur communal à 5 ans soit 9 580 € par an à partir de 2017.

Achat d'un véhicule supplémentaire :

Dans le but de préserver la tondeuse, sur laquelle de coûteuses réparations viennent d'être effectuées, il s'avère utile d'investir dans un véhicule pour le déplacement d'un agent d'entretien de la voirie. Mr Philippe BOURGEOIS, Adjoint responsable de la voirie, présente un devis pour un véhicule RENAULT KANGOO du 03 Novembre 2006 avec 97 929 km au compteur, tout équipé à hauteur de 5 926,34€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (1 abstention : Antoine FONT) ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou Mr Philippe BOURGEOIS, Adjoint responsable de la voirie, à signer le devis de l'agence RENAULT de MONTSOREAU de 5 926,34€ HT concernant l'achat d'un véhicule utilitaire RENAULT KANGOO
- **FIXE** la durée de l'amortissement de ce véhicule à 5 ans soit 1185,26€ à partir de 2017.

Étude entrée historique de FONTEVRAUD L'ABBAYE

Ces aménagements du site classé concernent la Rue Saint Mainboeuf, le coteau boisé et le bas de l'avenue Rochechouart jusqu'à la boulangerie DELFOSSE.

Mr COUSIN de la DREAL (Direction Régionale de l'Équipement, de l'aménagement et du Logement) nous indique qu'il fait le nécessaire pour obtenir un financement de cette étude à hauteur de 80 %, étant donné cette zone particulièrement intéressante du site classé puisqu'il s'agit de l'ancienne route historique menant à l'Abbaye Royale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (contre : Mme Marie-Paule FOUACHE ainsi que Mr Jean-Pierre MONS)

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou Mr Philippe BOURGEOIS, Adjoint responsable de la voirie, à signer le devis du cabinet TALPA à hauteur de 5 100 € HT.
 - **AUTORISE** Mme le Maire à transmettre la demande de subvention auprès de la DREAL.
- Le mur qui s'effondre, au-dessus de la propriété de Mr MAHIET, rue Saint Mainboeuf, sera refait à la mi-Mars par l'entreprise LEVEL TERRASSEMENT.

4 – DOSSIER URBANISATION DU CENTRE ANCIEN

La Mairie de Fontevraud l'Abbaye a lancé une étude de réflexion portant sur le bourg ancien afin de faire que ce secteur soit « plus habité » et attractif. L'objectif d'un tel projet urbain est à la fois de :

- Préserver la qualité urbaine et architecturale du bourg
- **Résorber la vacance et requalifier le bâti dégradé dans le centre ancien**
- Renforcer l'image touristique de la commune
- Revitaliser le commerce
- Accueillir de nouveaux habitants pour maintenir la vie sociale et économique du bourg
- Participer à l'effort de construction de logements dans un secteur déjà équipé
- Favoriser le développement de mode de déplacement doux.

La première phase de l'étude consiste à réaliser un diagnostic afin d'identifier les caractéristiques et les éventuels dysfonctionnements du centre bourg. Un nombre important de logements dégradés ont été identifiés. L'absence d'intervention sur ces bâtiments anciens est dommageable en termes de préservation du patrimoine bâti de la commune et de qualité du cadre de vie, c'est pourquoi l'étude menée a pour but d'accompagner les propriétaires dans leur prise de conscience afin de contribuer collectivement à l'effort d'embellissement de la commune. Des solutions techniques leur seront aussi proposées pour envisager la remise en état de leur patrimoine bâti.

Les questionnaires seront adressés à chaque propriétaire, locataire et bailleur dans le courant de la semaine pour un retour au 22 Mars 2016, afin que l'étude commence au plus vite.

5 – COMMISSION BÂTIMENTS ET AFFAIRES SCOLAIRES

Affaires scolaires :

Suite à la commission des affaires scolaires, les membres ont opté pour la tarification des TAP. En effet, les baisses de dotations se poursuivent et les charges imputées aux communes sont de plus en plus importantes. Pour faire face à cette perte, la commission propose le tarif de 2 € par semaine par enfant. Un courrier sera adressé aux parents,

dont les enfants participent aux TAP pour une enquête de participation payante à partir du 18 Avril 2016. Ainsi, l'organisation de ceux-ci pourra être adaptée au nombre de participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ;

- **ACCEPTER** la proposition de la commission affaires scolaires
- **FIXER** le tarif des TAP à 2 € par enfant par semaine, facturé chaque fin mois.

Bâtiments :

Gendarmerie : Pour rappel, les portes automatisées du garage des véhicules de gendarmerie ne fonctionnent plus. La société Portis est intervenue à 3 reprises sur les cellules électroniques, sans résultat durable. La société OCTOPUS HABITAT (St Lambert des levées) spécialisée en domotique moderne propose un système électrique neuf, sans remplacer les portes et systèmes de sécurité existants. Un devis de 2332.90 € TTC (investissement) a été proposé. La société Portis, actuel prestataire, propose de remplacer les cartes électroniques des cellules pour un coût de 300.00 €, une intervention totale de 522.61 € TTC (fonctionnement).

Pour éléments de réflexion : la société Portis intervient souvent avec des délais aléatoires, sans prévenir de sa présence sur les lieux car les techniciens se déplacent sur tout le département. Ce qui pose régulièrement souci car les gendarmes ne sont pas toujours disponibles au moment de l'intervention. Les RDV sont donc reportés. Par ailleurs, ces interventions sont répétées sur les mêmes dysfonctionnements et les mêmes matériels. La qualité de l'intervention n'est donc pas toujours satisfaisante. Toutefois, les frais de déplacement et de réparation restent facturés à la commune.

Faire appel à un prestataire local à chaque panne réduirait peut-être les délais, nous informerait au préalable d'un diagnostic fiable et une maîtrise des coûts plus raisonnable. Rappelons que ces locaux appartiennent à la commune mais qu'il s'agit d'une enceinte particulière avec des contraintes de fonctionnement très ciblées.

Lors du dernier Conseil Municipal le changement de prestataire a été approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ;

- **AUTORISER** Mme le Maire ou Mme Sandrine LION, Adjoint aux bâtiments, à signer le devis de la société OCTOPUS HABITAT à hauteur de 2 332,00 € TTC concernant le changement de la porte de garage de la gendarmerie.

Chapelle notre Dame de Pitié : Suite au dernier Conseil Municipal les demandes de subvention ont été adressées à la DRAC et la DREAL. Toutefois, suite aux récents coups de vent l'inclinaison du campanile s'est accentuée. Il est devenu urgent de sécuriser le site en posant une barrière de protection autour de la zone concernée et d'étayer le campanile en l'attente des réparations. Il revient maintenant au Conseil Municipal de valider les devis concernant ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ;

- **AUTORISER** Mme le Maire, ou Sandrine LION, Adjoint aux bâtiments, à signer le devis de l'EURL Patrice CHAUVEAU à hauteur de 4 642,80 € TTC pour la découverture en ardoise, ainsi que ceux de la SARL DEVAUD à hauteur de 1212,00€ TTC concernant l'étalement et de 12 204,00€ TTC pour la restauration du campanile.
- **AUTORISER** Mme le Maire à demander un maximum de subvention auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement) ainsi qu'à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Pour information :

- Le service de Taxi du Mercredi n'est plus utilisé par aucun usager. Ce service proposé par la Commune et payé par les usagers est supprimé.
- Une classe de l'école élémentaire sera supprimée pour la rentrée 2016.

A ce jour, on compte 18,5 enfants par classe au lieu des 28,8 enfants demandés. Suite à cette fermeture, l'effectif des classes sera de 24,7 enfants par classe à la rentrée 2016. Une demande concernant la création d'1/2 poste supplémentaire a été adressée auprès de l'inspecteur de l'académie de Nantes. La réponse devrait nous parvenir courant Juin.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Centre Culturel de l'Ouest

Suite à l'élection de Mme le Maire en tant que Conseillère Régionale, qui a reçu de ce fait délégation pour représenter la région des Pays de la Loire, il convient de la remplacer pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Culturel de l'Ouest.

Mme le Maire propose Mr Patrice VÉRITÉ, le 1^{er} Adjoint, qui a accepté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Mr Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint, à représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Culturel de l'Ouest.

Commission fleurissement

Dans le cadre du VVRA (Villes et Villages Remarquable de l'Anjou) il reste des actions à mener. Notamment l'action 6 : Aménagement des entrées de bourg et ronds-points, végétalisation des rues touristiques. Cette action est imputée au budget 2016 mais comme celui-ci ne sera voté que fin Mars, il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de signer les devis. En effet, les plantations doivent avoir lieu début Avril mais il faut passer les commandes de réservation de plants ces jours-ci. Ces deux devis de l'entreprise PLANTAGENET sont à hauteur de 445,50 € TTC et 1 232,00 € TTC, soit un total de 1 677,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou Mme Fabienne RANGER, Adjoint responsable du fleurissement, à signer les deux devis de l'entreprise PLANTAGENET pour un total de 1 677,50 € TTC.

Emprunts

Mme le Maire a contacté la Caisse des Dépôts et le Crédit Mutuel auprès desquels la commune a contracté des emprunts pour des travaux de bâtiments et de voirie en 2011 et 2012. Ces travaux concernent la rénovation du presbytère et des 2 logements au-dessus de la cantine pour 165 000 € ainsi que les travaux du centre bourg, avenue Rochechouart et rue Robert d'Arbrissel pour 360 000 €. A ce jour, les réponses ne nous sont pas parvenues.

Mme le Maire a aussi contacté l'agence AUXIFIP auprès de laquelle le crédit-bail du financement des locaux de la gendarmerie a été contracté. Un rendez-vous est fixé en semaine 10 pour évoquer aussi le montant des loyers payés par la gendarmerie.

Marché

- Suite à plusieurs demandes d'emplacement sur la place du 8 Mai pour participer au marché du Mercredi matin, la commission voirie doit se réunir pour redéfinir le placement des divers camelots pour que celui-ci ne devienne pas anarchique.
- Un accord est donné à la vente ambulante de hamburger sur la place le Mercredi soir.

Église

Mme Marie-Claude JOLY demande si les dalles endommagées devant le cœur pourraient être remplacées, et où en est le remplacement des éclairages intérieurs.

Mme Sandrine LION, Adjoint responsable des bâtiments précise qu'une majeure partie des éclairages a été remplacée et qu'il est prévu de revoir les éclairages courant 2016. Les dalles endommagées seront photographiées et transmises aux ABF pour avis. En effet, l'église étant classée, n'importe quels travaux ne peuvent être effectués.

Office National des forêts collaboration avec EDF

Les classes de CE1 des écoles de FONTEVRAUD L'ABBAYE et de TURQUANT ont rendez-vous le 07 Mars 2016 à 9h30 pour l'opération du peuplement forestier d'une parcelle détruite lors des incendies de Mars 2012. Les enfants vont participer à la plantation d'arbres en présence des Élus et des médias.

Mutualisation ou commune nouvelle

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu entre les maires des quatre communes de la côte et de FONTEVRAUD L'ABBAYE. A ce jour, rien n'a encore été acté, ce ne sont pour l'instant que des idées mises en commun pour savoir quelle orientation adopter : la mutualisation des services et des matériels ou la création de la commune nouvelle, et avec qui. La prochaine réunion pourrait avoir lieu le 25 Mars 2016, suite à celle-ci un compte rendu sera présenté aux Elus.

Projet Compte Épargne Temps :

Mme le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en oeuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire du centre de gestion du personnel communal. Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du C.E.T. Il en est de même pour les enseignants artistiques.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales.

Le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 a modifié le décret initial, et il ouvre notamment la possibilité aux agents de prendre leurs congés acquis au titre du C.E.T., de demander une indemnisation de ceux-ci, ou une prise en compte au titre du R.A.F.P.

LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE

Alimentation du CET :

Ces heures correspondent à :

- Des temps de travail effectués, à la convenance de l'agent, en vue de palier à des absences prévues (RDV, ...),
- Des temps de travail effectués par nécessité de service majorés à 25% : toutes activités en dehors du temps de travail (réunion, salage des rues en cas de neige, ...).

- Procédure d'ouverture et alimentation :

L'ouverture du C.E.T. peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.

L'alimentation du C.E.T. se fera à tout moment sur demande des agents. Le détail des heures/jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale.

Chaque mois de Janvier, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son C.E.T. (heures/jours épargnés et consommés).

- Utilisation du CET :

L'agent peut utiliser tout ou partie de son C.E.T. dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des heures/jours épargnés lorsque le compte arrive à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

DÉCISION

Il est demandé aux Elus de travailler sur ce texte afin de coller au mieux aux besoins des Agents et des Elus. Ce projet de délibération sera étudié en commission et soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de Maine et Loire.

Prochaines réunions :

- 10 Mars 2016 : Commission finances à 20h30 en mairie
- 12 Mars 2016 : Troc Plantes devant la mairie de 10h à midi
- 30 Mars 2016 : Vote budget CCAS à 20h00 en mairie
- 30 Mars 2016 : Conseil Municipal à 20h30 en mairie
(Vote du compte administratif 2015 et budget 2016 en présence du Receveur Municipal)
- 06 Avril 2016 : CoTech urbanisation quartier historique
- 29 Avril 2016 : CoPil urbanisation quartier historique